

## Prospective, normes, et bibliothèques universitaires

Jacques LeBlanc

Volume 20, Number 1, March 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055705ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055705ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

LeBlanc, J. (1974). Prospective, normes, et bibliothèques universitaires. *Documentation et bibliothèques*, 20(1), 23–26. <https://doi.org/10.7202/1055705ar>

### Article abstract

L'auteur fait une évaluation du projet de normes préparées par l'Association canadienne des bibliothèques de collèges et d'université de la Canadian Library Association. Il critique la méthodologie qui a présidé à l'élaboration de ces normes, soulignant également les faiblesses de certains choix faits par les auteurs : automatisation, coopération, documentation non textuelle, etc. Par contre, les chapitres portant sur la rémunération du personnel, la gestion et la planification sont jugés originaux.

## Prospective, normes, et bibliothèques universitaires

Jacques LeBlanc  
Université d'Ottawa

*L'auteur fait une évaluation du projet de normes préparées par l'Association canadienne des bibliothèques de collèges et d'université de la Canadian Library Association. Il critique la méthodologie qui a présidé à l'élaboration de ces normes, soulignant également les fai-*

*bles de certains choix faits par les auteurs: automatisation, coopération, documentation non textuelle, etc. Par contre, les chapitres portant sur la rémunération du personnel, la gestion et la planification sont jugés originaux.*

S'il y a loin des affabulations d'un Malachie ou d'un Nostradamus aux recherches de la Rand Corporation ou de l'Hudson Institute — les travaux contemporains de prospective, étayés d'éléments analysés, disséqués, confrontés, projetés, ne peuvent se réduire à de pures spéculations futuristes — l'on retrouve néanmoins, dans l'un et l'autre cas, cette même tentative de prise sur l'avenir, si chère aux esprits inquisiteurs de tous les temps.

La bibliothéconomie, tout comme la technologie, l'économique et, plus récemment, la sociologie, n'échappe pas aux courants de prospective stimulés par cet effort de rationalisation si caractéristique de notre époque. C'est sans conteste dans cet esprit — du moins si l'on se fie au titre — que les rédacteurs du Rapport *La normalisation des bibliothèques universitaires canadiennes; un programme pour notre décennie*<sup>1</sup> ont abordé une entreprise à la fois ingrate et ardue<sup>2</sup>: établir des normes permettant aux bibliothèques universitaires canadiennes de faire face, avec compétence et cohérence, à leurs obligations futures. Le comité, établi à l'automne de 1969 avec mission de réviser les normes de 1965<sup>3</sup>, estima plus utile, selon sa propre

affirmation (p. 2) «d'en refondre le texte... [plutôt] que de le mettre à jour.» Deux équipes, chacune composée d'un théoricien et d'un administrateur, se partagèrent la tâche, celle de Montréal (Richard Gardner et Daniel Reicher) assurant la rédaction, celle de Toronto (Bernard Black et John Wilkinson) jouant le rôle de critique. Soumis dès 1970 à quelques spécialistes, le texte fut présenté à l'assemblée générale de l'ACBCU à Vancouver en 1971, et, malgré un accueil mitigé, représenté tel quel, sauf l'addition du texte français (dû à l'équipe de Montréal augmentée de Yves Ducharme), au Bureau de l'ACBCU. Le comité n'ayant pas jugé bon de procéder à une révision sur la base des réserves formulées, le Bureau établit un autre comité<sup>4</sup> encore au travail à l'heure actuelle.

Le mandat n'est pas suffisamment défini et est, de plus, envisagé dans une perspective trop traditionnelle pour une saine prospective<sup>5</sup>. Ainsi, par exemple, la possibilité d'une automatisation globale est-elle à peine esquissée. Non seulement toute définition des institutions auxquelles s'appliqueraient les normes est-elle absente (oh! le *status quæstionis* de nos adolescences philosophiques!) mais encore la philosophie sous-tendant la rédaction du Rapport est-elle en soi contestable. On a voulu, selon l'affirmation explicite de l'un des membres du comité, proposer un modèle théorique<sup>6</sup> et, par là, rejeter les «comparaisons nostalgiques» (p. 4). Mais une telle approche n'a que peu de prises sur la réalité, même en faisant ici et là (pp. 6, 65, 85) appel à des études antérieures.

1 Rapport du deuxième Comité de normalisation des bibliothèques universitaires de l'Association canadienne des bibliothèques de collèges et d'universités. *La normalisation des bibliothèques universitaires canadiennes; un programme pour notre décennie. Trends for the Seventies; Guidelines for Canadian University Libraries*, report of the Second University Library Standards Committee of the Canadian Association of College and University Libraries, Montreal and Toronto, 1971. 122, 122p.

2 Voir: David R. Watkins, «Standards for university libraries», *Library Trends*, vol. 21, no. 2 (Oct. 1972), 190-203.

3 CACUL. University Library Standards Committee. *Guide to Canadian university library standards; report... 1961-1964*. Ottawa, CLA, 1965.

4 Pour la genèse de toute cette question, voir: *CACUL Newsletter*, vol. 2, no. 6 (21-V-71), 589.

5 p. 85: «... la méthode traditionnelle de travail, c'est-à-dire surtout manuelle, est utilisée dans la bibliothèque modèle...»

6 Florence B. Murray, «Canadian library standards», *Library Trends*, vol. 21, no. 2 (Oct. 1972), 308.

Des normes non appuyées sur les pratiques existantes sont illusoire et peuvent difficilement s'avérer pragmatiques (p. 8) parce que la seule façon de trouver des catégories quantitatives réalistes s'appliquant à des situations futures réside dans l'utilisation et l'analyse de statistiques disponibles et pertinentes élaborées à partir des meilleurs services existants (rapport Downs). Le comité aurait pu élargir généreusement l'application du principe énoncé à la p. 43: «Bien que traditionnelle, la meilleure manière... est encore de s'inspirer des collections bien cotées...» D'ailleurs, il reconnaît lui-même le caractère insuffisant de son schéma, vu l'absence d'études préalables. Il parle d'une «certaine utilité» (p. 4) limitée à l'aspect quantitatif de la croissance (personnel, budgets, espaces) et, plus loin (p. 41) d'«indices... arbitraires...»<sup>7</sup>

Tout récemment encore, l'un des membres du comité faisait, sur le caractère théorique de la philosophie sous-jacente au Rapport et de son expression normative, une autocritique non équivoque<sup>8</sup>. En réalité «empirique», la structure proposée ne l'est que par le recours au modèle mathématique. *Prolem sine matre creatam...*

Les éléments susceptibles d'influer sur les normes ne sont pas adéquatement étudiés. Un modèle économique à présentation mathématique ne saurait constituer un «en soi». On aurait aimé voir le comité se pencher, même succinctement, sur l'ensemble du problème universitaire<sup>9</sup>. Quelle sera demain la situation de l'université dans la société? L'expansion phénoménale de la dernière décennie se poursuivra-t-elle au même rythme, ou doit-on s'attendre à une croissance réduite? Dans quelle mesure la tendance de plus en plus poussée (surtout en sciences pures et appliquées) à favoriser la recherche non universitaire influera-t-elle sur son avenir? Même si l'on travaille à partir de pourcentages, proportions et répartitions, de telles considérations ne sont pas indifférentes.

Que des normes générales soient nécessaires, cela n'est point douteux. Le dévelop-

pement des collections par rapport aux programmes d'enseignement et de recherche; la portion du budget général allouée à la bibliothèque; le classement du personnel professionnel; l'envergure de la collection relativement au nombre de professeurs et d'étudiants; la répartition, par tête, du budget interne pour les livres, le personnel, etc...; autant de domaines où il s'avère hautement souhaitable d'assigner des proportions, de dispenser les maxima et les minima. Qu'elles soient possibles, au moins théoriquement, peut s'affirmer, dans la mesure où il n'y a pas de différences appréciables entre les institutions concernées, et lorsque des règles particulières sont prévues pour les cas spéciaux (e.g. une bibliothèque de droit ou de médecine).

Que ces normes soient valables relève d'une autre échelle d'appréciation. N'oublions pas que des normes servent de base à des décisions engageant l'avenir. Assez larges pour tenir compte de toutes les caractéristiques définissant les particularismes locaux (caractère, ancienneté, envergure, développement de l'université), elles doivent, en même temps, être assez précises pour ne pas verser dans le lieu commun. Il y a plus. Non seulement faut-il que le domaine exploré jouisse d'une autonomie suffisante pour pouvoir être isolé avec quelque justification, mais encore est-il indispensable que ses interdépendances externes ne soient pas susceptibles de briser éventuellement l'équilibre prévu. La «clairvoyance remarquable» (p. 1) attribuée au premier comité avait été ultérieurement épaulée, de toute évidence, par une conjoncture favorable. Or c'est là justement que pêche le plus gravement le Rapport. Il semble présupposer que la prochaine décennie reproduira statiquement celle qui vient de s'écouler. Probabilités et conjectures ne sont pas énoncées ni systématisées. Les termes de référence ne sont pas définis; les éléments susceptibles d'influer sur les normes sont fort inadéquatement prévus, à plus forte raison discutés. Toute l'argumentation repose sur le postulat optimiste d'une croissance continue similaire à celle des années 60, étayée de «quelques hypothèses de travail de nature statistique» (p. 85). Une saine prospective aurait nécessité une approche différente: analyser les domaines pertinents (ressources, personnel, finances, espaces, services internes et externes, administration) d'une réalité bien définie (la bibliothèque universitaire) à la lumière des forces, clairement identifiées (automatisation, compression des budgets, systèmes coopératifs) les plus susceptibles de bouleverser dans l'avenir le rapport, actuel,

7 Voir aussi, p. 84: «... il n'existe pas encore de théorie suffisamment générale de l'information, qui permette de calculer le rendement de la bibliothèque de façon précise.»

8 J.P. Wilkinson, «A case study in standards», *Technical Sidelights*, vol. 3, no. 4 (Dec. 1972), 10: «the concept... was necessarily unsubstantiated; the formula... were not experimentally justified...».

9 Genre J.A. Corry, «University education: prospect and priorities», in *Farewell the ivory tower: universities in transition*, Montreal, McGill University Press, 1970, p. 53-63.

habituel ou traditionnel, des éléments en présence.

Par ailleurs, la compression des ressources budgétaires, l'inflation des salaires, l'insistance des gouvernements à instaurer une coordination plus poussée des ressources et des services ne conduiront-elles pas à des systèmes coopératifs de plus en plus développés, limitant, par le fait même, le développement autarcique des bibliothèques universitaires<sup>10</sup>? Les normes suggérées vaudront-elles encore dans dix ans dans un contexte peut-être fort différent, alors qu'elles sont loin d'être réalisées et réalisables dès maintenant<sup>11</sup>? Le comité n'aborde en aucune façon ces questions, pourtant brûlantes. Son optimisme ne s'embarrasse pas de ces contingences. Comment s'étonner alors qu'il se montre si vague et si timide, malgré quelques allusions dispersées<sup>12</sup> et un chapitre (IX) consacré largement à ses aspects techniques, envers ce qui sera certainement l'une des percées importantes de la prochaine décennie, les systèmes coopératifs, et que les «données nouvelles» mentionnées au début du Rapport comme motifs de planification (rôle du non-imprimé, développement de la recherche, ressources budgétaires limitées) trouvent si peu de place dans les développements ultérieurs?

La réaffirmation de la fonction traditionnelle de la bibliothèque, même accompagnée de l'acceptation des progrès administratifs et techniques, laisse un peu songeur par son caractère vague et l'omission concomitante des aspects précis d'une politique de coopération nécessitée par l'évolution entrevue de la fonction universitaire. La croissance envisagée l'est davantage sous l'angle du gonflement des effectifs et des budgets (aspect vertical) que sous celui de l'extension du partage des services et des responsabilités (aspect horizontal); d'où l'absence de recommandations sur l'avenir de la coopération. Des études similaires existent pourtant ailleurs<sup>13</sup>.

10 A titre d'exemple: «A cooperative library system for the Ontario universities». *CACUL Newsletter* vol. 5, no. 1 (20-IX-73) 3 ss.

11 Certaines normes concernant les services techniques sont discutées plus en détail dans: J. McRee Elrod, «Trends for the seventies... reviewed...» *Technical Sidelights*, vol. 3, no. 4 (Dec. 1972), 17.

12 p. 47: programmes coopératifs de sélection; p. 63: compatibilité d'une banque d'information bibliographique avec d'autres réseaux; p. 85: «... toute automatisation globale doit reposer sur une collaboration régionale ou nationale...»; p. 41: «... la relation entre le programme d'enseignement et la collection doit tenir compte des programmes coopératifs existants...»

13 K. W. Humphreys, «Libraries in Great Britain», *Library Trends*, vol. 21, no. 2 (Oct. 1972), 319.

Malgré certaines lacunes regrettables, tant au niveau de la méthodologie que de la forme et de l'orientation (priorité accordée aux normes quantitatives; articulation insuffisante des chapitres; absence dans le comité d'un représentant des professeurs; expression ici et là un tant soi peu contournée; absence de conclusions générales; énoncés de principe touchant parfois au lieu commun<sup>14</sup>, attitude timorée devant l'automatisation<sup>15</sup>, la coopération, le non-imprimé) le Rapport, si l'on veut bien le considérer selon ses propres prémisses, comporte d'excellents aspects. Il est logiquement structuré, bien que l'on souhaiterait des transitions plus souples entre ses parties: administration, structures, personnel, collections, service du développement des collections, services internes, services externes, financement, coopération, espaces.

A côté de recommandations qui ne font que reprendre des points déjà reconnus<sup>16</sup>, certaines propositions ressortent, véritablement neuves ou, du moins, peu pratiquées, et méritent que tout administrateur sérieux s'y arrête: application d'une échelle de salaire double qui permette de rémunérer convenablement à la fois l'administrateur et le spécialiste (p. 6); assouplissement des structures administratives (*ibid.*); évaluation du personnel d'après sa compétence (*ibid.*); participation du personnel au processus administratif (p. 23 ss.); statut universitaire (p. 30 ss.) et sa différenciation de la fonction administrative.

On y trouve aussi un souci louable de planification à long terme, une volonté de faire de la bibliothèque universitaire un outil de service, un refus de l'improvisation, une conscience poussée de la nécessité d'une saine administration, même si les moyens préconisés, les échelles proposées ou les critères mis de l'avant pour réaliser le tout ne rencontreront pas l'approbation unanime. Soulignons d'excellentes sections (par exemple pp. 44-53: «Service de développement des collections»). Il est regrettable à ce propos que certains aspects (utilisation de paramètres départementaux, système d'envois d'office) soient presque totalement passés sous silence (p. 49) aspects qui peuvent avoir d'importantes

14 p. 10 ss: administrateur général de la bibliothèque; p. 13 ss: structures typiques, organisation horizontale, centralisation; p. 18-19: principes de référence, etc.

15 Mention, sans perspectives d'ensemble, des divers systèmes automatisés: pp. 56, 62, 73, 78, etc...

16 Certaines sections semblent sortir tout droit des manuels classiques: p. 70: service du prêt; p. 75-76: étapes de référence.

répercussions sur la façon d'envisager les relations entre la coordination des collections, le corps professoral et les acquisitions.

Un Rapport, en somme, décevant à plusieurs égards: trop unilatéral dans ses prémisses pour se concilier avec d'autres points de vue, trop théorique pour respecter les diversités de situations et de milieux, trop inflexible dans ses normes quantitatives pour une prospective réaliste, trop vague quant aux arguments qui supportent chacune de ses recommandations. Espérons que le nouveau comité

aura les moyens financiers de s'adjoindre une équipe de recherche lui permettant de produire un rapport plus souple et mieux documenté<sup>17</sup>. En attendant, on ne peut qu'approuver la remarque de J. McRee Elrod, «the discussion their report has occasioned alone justifies their exercise»<sup>18</sup>.

17 La présente critique rejoint, dans ses grandes lignes, celle de Margaret Beckman: «CACUL university library standards», *Technical Sidelights*, vol. 3, no. 4 (Dec. 1972), 15-16.

18 J. McRee Elrod, «Trends...», 18.

## À votre service

### DES TITRES

dans les catégories suivantes:

Philosophie, religion, théologie, sociologie, sciences politiques, éducation, langue et littérature, histoire, biographies.

### Trois périodiques:

#### ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ

revue d'animation

L'abonnement: \$5

#### SCIENCE ET ESPRIT

revue philosophique  
et théologique

L'abonnement: \$7

#### RELATIONS

revue d'intérêt général

L'abonnement: \$8

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

## Les Éditions Bellarmin

8100, boul. Saint-Laurent

Montréal H2P 2L9 • Tél.: 387-2541